

المملكة المغربية
Royaume du Maroc



وزارة الفلاحة والصيد البحري والتنمية القروية والمياه والغابات
MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE LA PECHE MARITIME
DU DEVELOPPEMENT RURAL ET DES EAUX ET FORETS

DEPARTEMENT DE LA PECHE MARITIME
DIRECTION DE LA FORMATION MARITIME DES GENS DE MER ET DU SAUVETAGE

LE SECTEUR DE LA PECHE MARITIME MESURES PREVENTIVES FACE AU COVID 19



Aout 2020

Préambule

Face à la pandémie du COVID-19, le Royaume du Maroc a établi un plan d'action autour de trois axes : d'ordre sanitaire, économique et sociale.

Dans chacun de ces champs, le concours des institutions publiques, du secteur privé et des membres de la société civile a permis de limiter les dégâts et d'avoir un certain contrôle sur la pandémie.

- **Sur le plan sanitaire**, l'intervention vise une maîtrise de la progression de la maladie pour une meilleure absorption des flux par le système de santé ;
- **Sur le plan économique**, face à une conjoncture économique nationale et internationale incertaine, création du « **Fonds spécial pour la gestion de la pandémie du coronavirus** » ;
- **Sur le plan social**, par une aide de l'état aux ménages, aux travailleurs et aux entreprises en difficultés.



SOMMAIRE

1. MESURES REGLEMENTAIRES
2. PROTOCOLE SANITAIRE POUR LA PREVENTION DES RISQUES LIEES AU COVID 19
3. CAMPAGNES DE SENSIBILISATION
4. CAMPAGNES DE DEPISTAGE



1- MESURES REGLEMENTAIRES

- **Convention** pour l'accompagnement des secteurs vulnérables aux chocs induits par la pandémie du COVID19 signée entre le Gouvernement, la Caisse Nationale de Sécurité Sociale et la Confédération Générale des Entreprises du Maroc (*octroi d'une indemnité forfaitaire mensuelle*) ;
- **Loi N°25.20** portant sur les mesures exceptionnelles au profit des employeurs affiliés à la CNSS et leurs travailleurs déclarés et affectés par les chocs induits par la pandémie COVID19;
- **Décret n° 2.20.331** édictant des mesures exceptionnelles au profit des employeurs adhérents à la CNSS et à leurs employés affectés par les chocs induits par la pandémie COVID19;
- **Arrêté** du Ministre de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts fixant la liste des activités du secteur de pêche non concernées par les mesures exceptionnelles. En effet, cette mesure a été prise pour permettre de **maintenir l'approvisionnement régulier du marché en poisson**.



2- PROTOCOLE SANITAIRE POUR LA PREVENTION DU RISQUE FACE AU COVID19

Objectif : Maintenir l'approvisionnement du marché dans les meilleures conditions de sécurité

Mesures visant :

- La distanciation physique, la préservation de l'hygiène, le port des masques...
- L'encouragement au télétravail;
- Le réaménagement des lieux de travail;
- La multiplication des campagnes de sensibilisation sur le terrain;
- La mise en place de procédures d'hygiène et de prévention du risque.



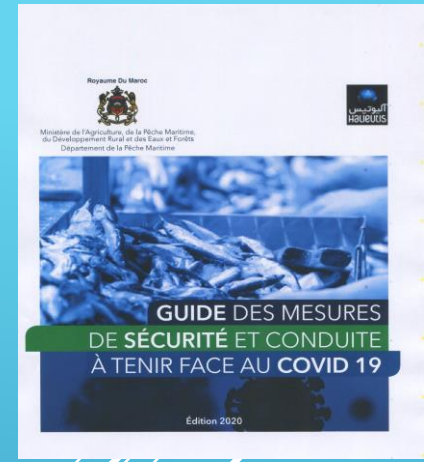
Périmètre d'intervention :

- Le siège central du Département de la Pêche Maritime ;
- Délégations des Pêches Maritimes et Sous délégations des Pêches Maritimes;
- Etablissements de formation maritime ;
- Antennes de santé des gens de mer;
- Navires écoles;
- Vedettes de sauvetage;
- Points de débarquement aménagés et villages de pêcheurs ;
- Flotte de pêche ;
- Unités de manipulation, de traitement, de transformation et d'entreposage des produits de mer;
- Les halles et marchés de gros des poissons.



ELABORATION DE GUIDES SANTAIRES

➤ GUIDE DES MESURES DE SECURITE ET DE CONDUITE A TENIR FACE AU COVID19 DANS LES UNITES INDUSTRIELLES DE LA PECHE →



➤ GUIDE DE CONDUITE A TENIR FACE AU COVID19 A BORD DES UNITES DE PECHE →



➤ GUIDE DU MARIN FACE AU COVID19 →



➤ PROCEDURES COVID19 DANS LES ETABLISSEMENTS DE FORMATION MARITIME →



➤ PROCEDURES COVID19 DANS LES ANTENNES DE SANTE DES GENS DE MER →



3- CAMPAGNE DE SENSIBILISATION PAR L'IMAGE

- REALISATIONS DE CAMPAGNES DE SENSIBILISATIONS :

- Dans les ports de pêche
- Dans les halles au poisson
- Dans les unités industrielles



4- CAMPAGNE DE DEPISTAGES PAR L'IMAGE

■ REALISATIONS DE DEPISTAGES COVID19:

○ Cible :

- ✓ Marins pêcheurs
- ✓ Femmes ouvrières des unités industrielles
- ✓ Personnel des établissements de formation maritime

